



République du
Cameroun
Paix – Travail –
Patrie



Ministère de l'Environnement,
de la Protection de la Nature et du
Développement Durable

UN-REDD
PROGRAMME



LES ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES PARTIES PRENANTES AU PROCESSUS REDD+ ET L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV) DU FLEGT

RAPPORT FINAL

TABLEAU RECAPITULATIF DES REALISATIONS

Eléments	Etat de mise en œuvres	% de réalisation	Observations
Atelier National de 2 jours sur le APV/FLEGT et le mécanisme REDD+ (<i>2 days national workshop</i>)	Réalisé	100%	<i>Rapport Disponible</i>
4 à 6 réunion d'échange de la plateforme informelle entre le APV/FLEGT et le mécanisme REDD+ (<i>4 to 6 informal platform of exchange between REDD+ and FLEGT</i>)	5 réunions réalisées	83%	<i>La 6^{ème} réunion ne peut pas se tenir faute de financement.</i>
Production des 4 Bulletins d'information sur le APV/FLEGT et le mécanisme REDD+ (<i>Quarterly information bulletin</i>)	4 bulletins d'information réalisés	100%	<i>Les Quatre Bulletins d'information disponible</i>
Taux général de réalisations		94.33%	<i>6^{ème} réunion non-réalisé faute de financement</i>



Table des matières

Liste des tableaux	2
Liste des abréviations	3
I- Contexte	4
I- Objectifs.....	4
III- Participants	5
IV- Déroulement des activités	5
a) Exposé 1 : Accès aux ressources naturelles à travers le partage des bénéfices au Cameroun, (Monsieur HAMAN Unusa).....	6
b) Exposé 2 : Valorisation des acquis de l'APV/FLEGT (Mr Patrick KANGA)	6
c) Exposé 3 : Textes relatifs à la REDD+ (Mr Patrick KANGA)	7
d) Exposé 4 : Gouvernance forestière (communication) - Plateforme forêt (Mr Patrick KANGA)	8
e) Exposé 5 : système de validation des projets pilotes REDD+au Cameroun (Monsieur NGUEMADJI MOUSSA Maxime)	8
f) Exposé 6 : Pré-requis pour la mise en place d'un système de traçabilité du bois (SIGIF) (Mr NKO'OMINTYANG Salomon).....	9
g) Exposé 7 : Renforcement des capacités du secrétariat REDD+ et du secrétariat FLEGT (Dr Haman Unusa, membre du secrétariat REDD+)	10
h) Exposé 8 : Information et sensibilisation dans le processus REDD+ au Cameroun (Madame Clorine MOKOM).....	11
i) Exposé 9 : Cadre interministériel de collaboration pour APV/FLEGT : CNS par Mr NONGA MFOSSI Alain	12
j) Exposé 10 : Stratégie nationale des contrôles forestiers et fauniques au Cameroun présenté par (Monsieur EMADOUAN Clément)	12
k) Exposé 11 : Axe de synergie des sauvegardes sociales - Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de L'EESS au Cameroun dans le cadre de la REDD+ par Madame MOKOM Clorine, Coordination nationale REDD+	14
l) Exposé 12 : Système de délivrance des autorisations FLEGT et suivi de l'impact de l'APV/FLEGT présenté par Monsieur KANGA Patrick	16
V- Conclusion et perspectives.....	18
Annexes : Feuilles de présence aux différents ateliers	Erreur ! Signet non défini.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Débats / échanges sur la REDD+ au Cameroun	6
Tableau 2 : Séance de questions/réponses sur les acquis de l'APV-FLEGT au Cameroun	6
Tableau 3 : Questions/réponses sur les textes relatifs à la REDD+	7
Tableau 4 : Séance de questions/réponses sur la Gouvernance forestière (communication).....	8
Tableau 5 : Séance de questions/réponses sur le système de validation des projets pilotes	8
Tableau 6 : Séance de questions/réponses sur les pré-requis pour la mise en place d'un système de traçabilité du bois (SIGIF)	9
Tableau 7 : Séance de questions/réponses sur le renforcement des capacités des secrétariats techniques REDD+ et APV/FLEGT	10
Tableau 8 : Séance de questions/réponses sur l'information et la sensibilisation	11
Tableau 9 : Séance de questions/réponses sur les axes de Synergie du cadre interministériel de collaboration pour l'APV/FLEGT	12
Tableau 10 : Séance de questions/réponses sur les axes de Synergie de contrôles	13
Tableau 11 : Séance de questions/réponses sur l'axe de Synergie des sauvegardes sociales.....	14
Tableau 12: Séance de questions/réponses sur la délivrance des autorisations FLEGT et le suivi de l'impact	16

Liste des abréviations

APV :	Accord de Partenariat Volontaire pour la législation et la gouvernance forestière
COMIFAC:	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CRESA :	Centre Régional des Enseignements Spécialisés en Agriculture
FASA :	Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles
FCPF:	« Forest Carbon Partnership Fund » (Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier)
FLEGT :	“Forestry legislation, governance and trade”
MINEPDED :	Ministère de l’environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la Faune
MRV/MNV :	« Monitoring, Reporting and Verification » / Mesure, Notification et Vérification
REDD+ :	Réduction des Emissions de Gaz à Effet de Serre dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts pour la conservation et la gestion durable des forêts
R-PIN :	“Readiness Plan Idea Note”
R-PP :	“Readiness Preparation Proposal”
SESA/EESS :	« Social and Economic Strategic Assessment »/Evaluation Environnementale Sociale Stratégique
SIGIF :	Système d’information géographique pour la traçabilité du bois
SVL :	Système de Vérification de la Légalité
UE :	Union Européenne
USFS:	« United State Forest Service »

I- Contexte

Le processus REDD+ nécessite le renforcement de capacités à tous les niveaux (national, régional et départemental) durant la phase de préparation et la phase de mise en œuvre de la REDD+. Il s'agit non seulement du renforcement de capacité de toutes les parties prenantes afin de pouvoir s'approprier des connaissances techniques liées à la REDD+. Des formations seront planifiées tout au long du processus. Elles seront intenses durant la première année de construction de la stratégie nationale REDD+ lancée en juin 2014 afin de l'élaborer comme prévu. Le renforcement des capacités de la société civile, des organisations des Peuples Autochtones sera très utile et permettra d'améliorer leur expertise et d'acquérir le professionnalisme nécessaire afin qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle d'acteur de développement.

D'une autre part, le mécanisme de partage d'information de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) du processus FLEGT répond à la politique gouvernementale d'information, de consultation et de communication préalable exigée pour toutes les activités ayant un impact sur l'environnement. Ainsi, l'information est une condition préalable mais également une base pour la participation de toutes les parties prenantes, y compris les instances de monitoring indépendantes, les auditeurs et les organes de surveillance. La transparence et la responsabilité donnent sa crédibilité au système et une assurance à toutes les parties intéressées. L'expérience de l'accord APV/FLEGT et de sa mise en œuvre sera donc capitalisée dans la construction de la stratégie REDD+

Le premier atelier national de renforcement des capacités s'est tenu le 14 et 15 mai 2014 à Mbalmayo, et treize (13) axes synergiques entre le processus REDD+ et l'APV FLEGT en sont ressortis. Il a alors été convenu de partager avec les parties prenantes sur chacun des axes synergiques pour une meilleure capitalisation dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+.

A cet effet, il était important d'échanger les différentes opinions avec les parties prenantes sur les treize axes synergiques dans le cadre des cinq ateliers de renforcement des capacités sur le REDD+ et l'APV/FLEGT.

I- Objectifs

L'objectif général des cinq ateliers était de permettre aux différentes parties prenantes de commencer à mener les réflexions sur **les treize grands axes synergiques identifiés lors du premier atelier de deux (2) jours.**

De manière spécifique, il s'est agi :

- D'échanger avec les parties prenantes sur l'axe synergique partage des bénéfices ;
- De sensibiliser toutes les parties prenantes sur l'axe synergique capitalisation des acquis de l'APV/FLEGT ;
- De ressortir les éléments juridiques de la REDD+ dans les textes existants ;
- D'échanger avec les parties prenantes sur l'axe synergique gouvernance forestière ;
- De sensibiliser toutes les parties prenantes sur l'axe synergique critères d'éligibilité des projets pilotes REDD+ ;

- De ressortir les pré-requis pour la mise en place d'un système de traçabilité du bois (SIGIF) ;
- D'échanger avec les parties prenantes sur l'axe de synergie renforcement des capacités ;
- De sensibiliser toutes les parties prenantes sur l'axe de synergie Information et sensibilisation des parties prenantes ;
- D'échanger avec les parties prenantes sur l'axe de synergie plateforme forêt ;
- De sensibiliser toutes les parties prenantes sur l'axe de synergie contrôle et suivi de la production ;
- De ressortir les éléments pour la mise en place d'un système de conformité (SIGIF) ;
- De partager avec les parties prenantes sur l'axe de synergie des sauvegardes sociales ;
- De sensibiliser toutes les parties prenantes sur l'axe de synergie suivi de l'impact de l'APV.

III- Participants

Les participants à ces cinq ateliers étaient surtout des cadres du Ministère des Forêts et de la Faune impliqués dans le processus APV-FLEGT, les représentants de la société civile et les membres de la Coordination Nationale REDD+. Les feuilles de présence aux différents ateliers sont retrouvées en Annexe.

IV- Déroulement des activités

Après une courte introduction avec des mots de bienvenue suivant les usages et la présentation du programme spécifique de l'atelier du jour, les travaux proprement dits de chacun des cinq (05) ateliers ont été ponctués par deux temps forts à savoir :

- Les présentations ;
- Les débats et échanges

En effet la méthodologie de travail consistait à faire une présentation sur chacun des axes synergiques tour à tour et ces présentations étaient accompagnées par des séances de débats et d'échanges. L'objectif de cette approche étant de permettre aux participants de mieux comprendre les axes synergiques présentés.

ATELIER N°1

Il s'est tenu le **18 septembre 2014** à **Mbalmayo** au **Centre d'accueil Notre Dame du Perpétuel Secours**. Trois axes synergiques ont fait l'objet des présentations à cet atelier, à savoir :

- Accès aux ressources naturelles à travers le partage des bénéfices au Cameroun,
- Valorisation des acquis de l'APV/FLEGT,
- Textes relatifs à la REDD+

a) **Exposé 1 : Accès aux ressources naturelles à travers le partage des bénéfices au Cameroun, (Monsieur HAMAN Unusa)**

Après une brève introduction, le présentateur a évoqué les différents types de bénéfices issus de l'exploitation des Ressources Naturelles, qui peuvent être financiers ou non financiers. Il a ensuite mentionné le partage des bénéfices dans les secteurs miniers, forestiers et fonciers.

Tableau 1 : Débats / échanges sur la REDD+ au Cameroun

Questions	Réponses
Quelles sont les options pour le mécanisme REDD+?	A terme, le projet doit permettre de déterminer la clé de répartition des bénéfices REDD+ aux communautés locales. Mais l'application effective requiert les lois et/ou une stratégie de suivi et contrôle.
Est ce que le crédit carbone a été accordé à un pays ? si oui, comment les fonds ont-ils été gérés?	Au Cameroun, on a le projet Paiement des Services Ecosystémiques (PES) du CED. Les populations ont reçues de l'argent pour financer les microprojets communautaires. Au Kenya, les bénéfices de la REDD+ ont été distribués aux populations directement.
Quelle est la différence entre le crédit carbone et les services environnementaux (SE)?	La séquestration du carbone est en elle-même un Service Environnemental (SE), parce qu'elle participe à la stabilisation du climat planétaire. Lorsque la forêt est présente, les arbres absorbent de l'eau qui par la suite s'infiltré dans le sol, alimente la nappe phréatique et améliora ainsi la qualité et la disponibilité de l'eau
Toutes les initiatives pilotes REDD+ qui ont été réalisées sont des initiatives privées. Y-a t-il donc pas de risque pour l'Etat d'être mis de côté?	L'adhésion au mécanisme REDD+ est une volonté politique des pays. Au Cameroun, c'est le Gouvernement qui endosse (à travers le Comité de Pilotage) la mise en œuvre des activités REDD+ par les investisseurs privés.

b) **Exposé 2 : Valorisation des acquis de l'APV/FLEGT (Mr Patrick KANGA)**

Dans son exposé, l'orateur a indiqué premièrement l'objectif de l'APV qui est de fournir un cadre juridique qui vise à s'assurer que toute les importations au sein de la Communauté Européenne à partir du Cameroun, des bois et produits dérivés, ont été légalement produits ou acquis.

Ensuite, le présentateur a évoqué les cinq (5) critères communs de la conformité des grilles de légalité que sont:

- les aspects administratifs et juridiques (critère 1)
- l'exploitation et l'aménagement forestier (critère 2)
- le transport (critère 3)
- les aspects sociaux (critère 4)
- les aspects environnementaux (critère 5).

Tableau 2 : Séance de questions/réponses sur les acquis de l'APV-FLEGT au Cameroun

Questions	Réponses
Est ce les aspects sociaux et environnementaux de l'APV/FLEGT prennent en compte les besoins des	Chaque exploitant a un cahier de charges à travers

communautés locales?	lequel les critères sociaux sont vérifiés. Pour les critères environnementaux, le secrétariat APV/FLEGT va se rapprocher du ministère en charge de l'environnement, pour vérifier la prise en compte de l'aspect social.
Peut-t-on utiliser ou appliquer les critères identifiés dans la grille de légalité APV/FLEGT et les appliquer au REDD+?	Le lien est très fort avec la REDD+. A partir d'une zone de mise en œuvre (ZOMO), il faut savoir le statut clair. Une grille étant un outil pour auditer et voir ce qu'il ya lieu d'améliorer. On peut mesurer l'atteinte des objectifs.
Est ce qu'on va faire une nouvelle loi pour le REDD+?	On va prendre en compte l'existant. Ainsi, on pourra capitaliser sur la réforme du cadre juridique de l'APV/FLEGT qui existe déjà
La pertinence des ventes de coupe et récupération pose-t-elle problème?	Progressivement, faire disparaître les ventes de coupe et qu'on organise mieux les récupérations. Les ventes de coupe sont attribuées dans le domaine non permanent qui peut prendre autre affectation. Pas de problème de gestion durable des forêts dans le domaine non permanent.
Quel est l'apport de l'APV FLEGT au REDD+?	Application des lois liées à la forêt.

c) **Exposé 3 : Textes relatifs à la REDD+** (Mr Patrick KANGA)

Le Cameroun considère le mécanisme REDD+ comme une opportunité pour un développement durable qui respecte les considérations sociales, économiques et environnementales dans les cinq zones agro écologiques du pays. La présentation s'articulait autour de trois points essentiels à savoir:

- les arrangements institutionnels ;
- les Phases de l'élaboration de la stratégie;
- le processus de validation des projets Pilotes.

Tableau 3 : Questions/réponses sur les textes relatifs à la REDD+

Questions	Réponses
Les instruments de gestion durable des forêts sont là, c'est un problème d'éthique	L'APV renforce les dispositions prises pour la gestion durable des forêts.
Dans le cadre du processus APV/FLEGT, qu'est ce qui le pays a bénéficié hormis l'apprentissage à la gestion durable des forêts?	Le secteur forestier contribue à 6% au PIB du pays national. La production du bois annuel est d'environ deux millions de m ³ . Cette production est illégale c'est-à-dire que l'Etat n'encaisse pas ses droits. Hors, avec la traçabilité, l'Etat rentre dans ses droits. Dans la gestion participative, avant l'attribution des coupes, les populations sont largement consultées.
A quand les premiers permis d'exploitation légaux?	La crédibilité de ces documents se pose encore.

Cet atelier s'est tenu au Centre Notre Dame du Perpétuel Secours à Mbalmayo le 19 septembre 2014. Il a été consacré à trois axes synergiques et comprenait alors une série de trois présentations :

- Gouvernance forestière (communication) - Plateforme forêt,
- Système de validation des projets pilotes REDD+ au Cameroun,
- Pré-requis pour la mise en place d'un système de traçabilité du bois (SIGIF).

d) Exposé 4 : Gouvernance forestière (communication) - Plateforme forêt (Mr Patrick KANGA)

Dans son exposé, l'orateur a tout d'abord présenté le rôle et le cadre institutionnel des deux processus dont le REDD+ et l'APV FLEGT. Ensuite, il a présenté les liens qui existent entre APV/FLEGT et REDD+. Le premier lien étant que le REDD+ et l'APV FLEGT tendent tous deux à la gestion durable des forêts.

Le débat ici a porté sur le processus de délivrance des attestations de conformités environnementales aux exploitants forestiers qui appliquent les procédures établis par l'APV-FLEGT.

Tableau 4 : Séance de questions/réponses sur la Gouvernance forestière (communication)

Questions	Réponse
Combien d'attestations ont été délivrées?	A ce jour, aucune attestation n'a été délivrée, mais il faut comprendre que l'APV est un processus, et la finalité du processus c'est la délivrance des attestations.
Où trouve-t-on le financement pour mener des activités relatives à la Communication dans la plateforme forêt ?	En général, les financements proviennent soit des fonds propres du pays (Gouvernement), soit alors des partenaires au développement qui financent les activités de communication.

e) Exposé 5 : système de validation des projets pilotes REDD+ au Cameroun (Monsieur NGUEMADJI MOUSSA Maxime)

Dans son exposé, l'orateur a tout d'abord présenté la définition et le cadre institutionnel du mécanisme REDD+ au niveau national. Ensuite, il a présenté les missions du Comité de Pilotage des activités REDD+. Il a défini un projet pilote REDD+ comme un projet qui vient aider le pays à traiter les options stratégiques identifiées dans le R-PP, afin d'aider le pays à élaborer sa stratégie nationale REDD+. Ensuite, l'orateur a présenté les critères d'éligibilité des projets REDD+ tels que indiqués dans le manuel de procédures et d'exécution pour la mise en œuvre du R-PP.

Tableau 5 : Séance de questions/réponses sur le système de validation des projets pilotes

Questions	Réponse
Enjeux du financement des projets REDD+ au Cameroun: risques de la durabilité ?	Le REDD+ doit s'attaquer aux cinq piliers, le scénario de référence (baseline)
Quels sont les critères qui permettent au Comité de Pilotage de valider une idée de projet?	Les avis du Comité de Pilotage sont donnés selon des critères qui prennent en compte toutes les considérations suivantes : - Considérations sociales ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Considérations économiques ; - Considérations Environnementales; - Considérations politiques ; - Considérations stratégiques ; - Considérations Technologiques et/ou Méthodologiques.
Est-ce que le Comité de Pilotage REDD+ prend en compte les anciens projets antérieurs à la création dudit Comité?	La GIZ a effectué en juin 2014, une mission d'identification des projets REDD+. A l'issue de cette mission, des partenaires ont acquis des financements mais personne n'est sur le terrain.

f) Exposé 6 : Pré-requis pour la mise en place d'un système de traçabilité du bois (SIGIF) (Mr NKO'OMINTYANG Salomon)

Dans son exposé, l'orateur a tout d'abord définit le système de traçabilité du bois, les étapes principales de la mise en place du système de traçabilité du bois, et les pré-requis de la mise en place du Système Informatique de Gestion des Informations Forestières (SIGIF).

En effet, la traçabilité est l'organisation du suivi des bois exploités depuis leur origine (lieu physique d'exploitation) jusqu'à leur destination (port d'exportation ou usine de transformation), mais aussi depuis leur destination jusqu'à leur origine. La traçabilité doit permettre de s'assurer que les bois exploités sont légaux et par là même de délivrer une autorisation FLEGT pour cargaison.

Par ailleurs, son objectif global est de contribuer au renforcement et à l'amélioration de la gouvernance forestière et de la gestion durable des ressources forestières au Cameroun.

Spécifiquement, elle permet, de manière fonctionnelle et efficace, de remonter au lieu d'exploitation d'origine du bois et d'attester que cette origine est valide. En plus, elle doit permettre d'attester que ce bois a fait l'objet des déclarations réglementaires à des fins de taxation et de gestion forestière.

Tableau 6 : Séance de questions/réponses sur les pré-requis pour la mise en place d'un système de traçabilité du bois (SIGIF)

Questions	Réponse
De manière succincte, que faut-il pour mettre en place un système de traçabilité?	Il faut que la forêt soit localisée sur une carte accessible à tous. Les plans d'aménagement doivent être bien appliqués et enfin les inventaires doivent être bien fait.
On parle de SIGIF 1 et de SIGIF 2 ; où en est-on exactement?	C'est une codification qui ne joue pas réellement. Le SIGIF 1 sert à la gestion des statistiques et une base de données qui n'était pas étendue à tout le pays. Le SIGIF 2 est compris comme étant une reprise, une extension et une évolution du SIGIF 1. Le SIGIF 1 est intégré dans le SIGIF 2. De nos jours, on parle simplement de SIGIF.
Quelles sont les limites du SIGIF?	Au niveau technologique, le système doit être robuste pour éviter le piratage du système. Pour cela, il faut le loger dans un autre pays.

ATELIER N°3

Il s'est tenu à Mbalmayo au Centre d'accueil Notre Dame du Perpétuel Secours le 4 novembre 2014. Deux axes synergiques ont été abordés lors de cet atelier :

- Renforcement des capacités du Secrétariat technique REDD+ et du Secrétariat APV/FLEGT,
- Information et sensibilisation dans le processus REDD+ au Cameroun.

g) Exposé 7 : Renforcement des capacités du secrétariat REDD+ et du secrétariat FLEGT (Dr Haman Unusa, membre du secrétariat REDD+)

Dans son exposé, l'orateur a tout d'abord présenté l'importance du renforcement des capacités ainsi que les domaines potentiels de ce renforcement des capacités. En effet, les secrétariats REDD+ et FLEGT ont des missions similaires, qui ont pour finalité la gestion durable des forêts. D'où l'intérêt de développer les synergies entre les deux structures. Ensuite, il a évoqué la nécessité de faire du renforcement des capacités pour améliorer le suivi/monitoring des activités illégales dans la forêt, et promouvoir les échanges d'informations pour améliorer la gouvernance forestière. Ainsi, les domaines de renforcement de capacités porteront sur le renforcement matériel, technique et technologique.

Tableau 7 : Séance de questions/réponses sur le renforcement des capacités des secrétariats techniques REDD+ et APV/FLEGT

Questions	Réponses
Quels sont les besoins en renforcement des capacités pour les deux structures?	En fonction des cibles et des acteurs concernés, il faudrait élaborer des modules de formation appropriés. Pour un souci d'appropriation, les renforcements des capacités se feront par palier.
Sur le plan opérationnel, comment se fera le renforcement des capacités?	Premièrement, faire une formation des formateurs. Ainsi, les formateurs premiers sont les acteurs principaux qui formeront les acteurs secondaires. Les outils de communication utilisés dépendront aussi des moyens financiers disponibles.
Quelles sont les mesures qui ont été mises en place pour impliquer les institutions de formation telles que la FASA, le CRESA et les autres ? Ces institutions sont des réservoirs de connaissance et leur	Dans le cadre de l'élaboration des équations allométriques, l'université de Yaoundé I a été sélectionnée pour travailler avec le consultant international. Pour ce qui est du CRESA Forêt-Bois de l'Université de Dschang, l'US Forest Service octroie déjà des

implication permettra de pérenniser les connaissances	bourses d'études aux étudiants pour des formations aux Etats Unis.
---	--

h) Exposé 8 : Information et sensibilisation dans le processus REDD+ au Cameroun
(Madame Clorine MOKOM)

Dans son exposé, l'oratrice a tout d'abord présenté l'enjeu des sensibilisations dans les changements climatiques en général et dans le mécanisme REDD+ en particulier. En effet, le MINEPDED, ses partenaires techniques et la société civile ont produit différents outils et supports d'information leur permettant de diffuser des informations sur le changement climatique et la REDD+. Ces outils (brochures, affiches, notes de politique, magazines, vidéos, etc.) ont été mis à la disposition des communautés locales, non seulement au cours des ateliers d'information, mais aussi à travers les différents canaux de diffusion de l'information, en particulier les media de masse (radio, télévision, site Internet, presse écrite, etc.). Les messages diffusés étaient orientés en fonction des activités des partenaires techniques (y compris les marchés, les groupes de femmes, les chefferies traditionnelles, les églises, les services déconcentrés des différentes administrations, les collectivités territoriales décentralisées, radio communautaire, piscine de consultation, etc.).

Tableau 8 : Séance de questions/réponses sur l'information et la sensibilisation

Questions	Réponses
Dans vos sensibilisations, quelle est la place des outils traditionnels de communication tels que les cris, le tam-tam, etc. ?	Au niveau de l'APV FLEGT, la sensibilisation et l'information ont encore du chemin. Mais, ce sont des activités très importantes et qui sont quelquefois négligées.
Quelle est la place des peuples dits autochtones?	La sensibilisation concerne tous les acteurs de la REDD+.
Où trouve-t-on le financement pour la sensibilisation ?	Les partenaires au développement et le Gouvernement ont financé les activités de sensibilisation
Dans le souci de pérennisation, il faudrait intégrer les écoles primaires.	Le PRE-REDD+ accompagne les pays de la COMIFAC dans l'élaboration de la stratégie de communication qui doit s'occuper d'intégrer toutes les couches de la société.

ATELIER N°4

L'atelier s'est tenu le 5 novembre 2014 au Centre Notre Dame du Perpétuel Secours à Mbalmayo. Cet atelier a été meublé par une série de deux présentations :

- Cadre interministériel de collaboration pour APV/FLEGT/CNS,
- Stratégie nationale des contrôles forestiers et fauniques au Cameroun.

i) **Exposé 9 : Cadre interministériel de collaboration pour APV/FLEGT : CNS par Mr NONGA MFOSSI Alain**

Dans son exposé, l'orateur a tout d'abord présenté le rôle du Comité National de Suivi (CNS), l'organisation, le fonctionnement et les fonctions du secrétariat Technique. En effet, le rôle du CNS est de :

- susciter et suivre les études sur l'impact de l'APV au niveau national et international;
- examiner les problèmes identifiés dans la mise en œuvre de l'APV et proposer des solutions;
- veiller à la conformité du cadre formel de l'accord avec la réglementation camerounaise;
- veiller à la mise en cohérence des stratégies du gouvernement en vue du développement du secteur;
- assurer la liaison avec les plates-formes existant dans le secteur;
- Faire le rapport annuel et le soumettre au MINFOF.

Tableau 9 : Séance de questions/réponses sur les axes de Synergie du cadre interministériel de collaboration pour l'APV/FLEGT

Questions	Réponse
Pour qui travaille le Comité?	Le comité discute à l'interne et avant le comité conjoint Cameroun-Union Européenne.
Quelles sont les mesures qui sont prises pour s'assurer que le représentant des communautés locales transmet l'information aux intéressés ?	Le point focal APV/FLEGT a pour rôle de demander à chaque représentant des communautés locales, les Procès Verbaux de restitution aux communautés locales
Quelles sont les modalités de représentativité?	Il faut demander aux communautés de choisir elles mêmes leurs représentants

j) **Exposé 10 : Stratégie nationale des contrôles forestiers et fauniques au Cameroun présenté par (Monsieur EMADOUAN Clément)**

Dans son exposé, Monsieur Emadouan a tout d'abord présenté le contexte, la problématique et les axes stratégiques de contrôle au niveau national. En effet, la stratégie des contrôles s'articule autour de quatre principaux axes à savoir :

- le renforcement des capacités des structures de contrôle ;
- l'implication de toutes les parties prenantes ;
- l'information, l'éducation et la communication ;
- la promotion de la bonne gouvernance.

A la suite de cet exposé, Monsieur Bekollo, membre du secrétariat FLEGT a complété des informations sur le SIGIF. Il a indiqué que les modalités de gestion du contentieux dans le régime des autorisations FLEGT sont fixées par un arrêté du Premier Ministre. Cet arrêté précise que l'opérateur enregistre son inventaire dans le SIGIF et que ce dernier enregistre et gère tous les contentieux y relatifs.

Madame NGOH NJOUME de la Coordination nationale REDD+ a présenté le processus d'approbation des projets pilotes REDD+. Dans son propos, elle a indiqué que le ST REDD+ a élaboré une grille d'éligibilité des projets pilotes REDD+, ainsi que les étapes d'approbation des projets pilotes REDD+. En effet, les promoteurs de projet doivent élaborer une note d'identification des projets (NIP) qui sera soumise au Comité de Pilotage REDD+ pour non-objection. Ces projets doivent répondre à plusieurs considérations notamment les considérations sociales, économiques, environnementales, politiques, stratégiques, et technologiques.

Tableau 10 : Séance de questions/réponses sur les axes de Synergie de contrôles

Questions	Réponse
Les critères d'éligibilité doivent être testés sur le terrain afin de retenir les plus pertinents	Lors du test sur le terrain, les critères trop forts que personne ne peut atteindre seront simplifiés ou alors supprimés
Y a-t-il des problèmes de certification de légalité ?	Oui, au jour d'aujourd'hui, aucun certificat légal n'a encore été délivré
Est-ce que le SIGIF se limite au serveur client et au web-site fonctionnel ?	La traçabilité existe. le marquage manuel est rendu numérique avec le SIGIF

ATELIER N° 5

L'atelier s'est tenu le 4 décembre 2014 au Relais Saint André de Mbalmayo. Deux exposés ont été faits :

- Axe de synergie des sauvegardes sociales : Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de L'EESS au Cameroun dans le cadre de la REDD+,
- Système de délivrance des autorisations FLEGT et suivi de l'impact de l'APV/FLEGT.

k) Exposé 11 : Axe de synergie des sauvegardes sociales - Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de L'EESS au Cameroun dans le cadre de la REDD+ par Madame MOKOM Clorine, Coordination nationale REDD+

L'oratrice a présenté les définitions des termes EESS/SESA, les risques environnementaux et sociaux liés à la REDD+, les avantages liés à l'EESS, les avancés en matière d'EESS au Cameroun dans le cadre de la REDD+.

En effet, la REDD+ a d'énormes potentialités pouvant apporter d'importants bénéfices aux communautés dépendantes des ressources forestières et apporter le développement. Mais la mise en œuvre de la REDD+, à travers les activités à développer, peut engendrer des impacts négatifs non seulement pour les communautés mais aussi pour l'environnement au niveau national notamment :

- Les problèmes liés au partage équitable des bénéfices :
 - comment faire en sorte que les communautés à la base soient les vraies bénéficiaires du mécanisme REDD+,
 - comment réaliser le partage des bénéfices entre les zones de mise en œuvre des projets / programmes et le reste du territoire national de façon équitable pour éviter les fuites ?
- Les problèmes liés à la gestion des potentiels conflits (interprofessionnels, les conflits entre l'administration et les communautés ;
- Les problèmes de tenure foncière et d'usage des terres ;
- Les problèmes relatifs à la participation / gouvernance.

Tableau 11 : Séance de questions/réponses sur l'axe de Synergie des sauvegardes sociales

Questions	Réponse
Comment explique-t-on les fuites des émissions ?	La comptabilité des émissions de GES se fait suivant une approche nationale. Cependant, des échanges se poursuivent au niveau international pour que les comptabilisations puissent se faire à l'échelle locale. Donc, la notion de fuites des émissions signifie qu'une partie des absorptions de GES a été perdue. Cette partie de GES perdu constitue donc une fuite.
Quelle différence faites-vous entre évaluation environnementale et les études d'impact	C'est une question de dimensionnement. Pour le projet REDD+, il s'agira de faire un Cadre

environnementales	de Gestion de l'Evaluation Sociale de tous les projets REDD+ à l'échelle nationale et chaque projet REDD+ fera une étude d'impact environnemental.
Faudrait-il mettre en place un cadre de gestion spécifique à la REDD+ ?	La loi cadre de 1996 encadre les études d'impact environnemental. On peut parler d'insuffisance du cadre parce l'évaluation environnementale est évoqué dans les nouveaux textes sur l'EIE. A cet effet, il faudrait un arrêté sur l'évaluation environnementale.
Quel est le corpus qui encadre et qui va s'occuper de l'élaboration de ce document SESA ?	Grace aux financements du Fonds Commun d'un montant de 1,8 milliards de francs, il y a un programme mis sur pied appelé programme d'appui au STREDD+ qui dispose de 5 cellules. Une cellule IEC, une cellule MRV, une cellule SESA, une cellule projet/programme et une cellule administrative et financière.
Est-ce que les populations comprennent déjà ce que c'est que la REDD+ ?	Lors de l'élaboration du document R-PP, plusieurs ateliers de sensibilisations ont été effectués dans les différentes zones agro écologiques du pays, mais toutes les régions du pays n'avaient pas été couvertes. Il ya donc un fort besoin de renforcement des capacités de toutes les parties prenantes concernées. Le CEW explique aussi aux maires et aux exécutifs communaux ce que c'est que la REDD+. Le PNDP et d'autres partenaires au développement informent les populations sur le processus.
Quelle est la fiabilité du calcul des stocks de carbone ?	C'est une question de méthodologie utilisée pour évaluer les stocks de carbone. Cette méthodologie doit préciser le pourcentage de précision de la méthodologie pour faciliter le

1) Exposé 12 : Système de délivrance des autorisations FLEGT et suivi de l'impact de l'APV/FLEGT présenté par Monsieur KANGA Patrick

Cet exposé a été ponctué par deux grandes parties :

- Le système de délivrance des autorisations FLEGT ;
- Le suivi de l'impact de l'APV FLEGT.

Concernant le système de délivrance des autorisations FLEGT, le présentateur a expliqué la procédure de délivrance des autorisations FLEGT, ainsi que les modalités de délivrance desdites autorisations. En effet, la procédure de délivrance des autorisations FLEGT se fait ainsi qu'il suit :

- Compte d'accès SIGIF ;
- L'Opérateur sélectionne les grumes ou les colis de débités préalablement enregistrés ;
- ENREGISTREMENT : Bulletin de Spécification ;
- Vérification : existence du certificat de légalité, Conformité fiscale, situation du contentieux et Conformité de la chaîne d'approvisionnement ;
- APPROBATION SIGIF ;
- Impression de l'Attestation de Conformité : C'est une garantie d'obtention de l'Autorisation FLEGT.

Par ailleurs, les modalités de délivrance des autorisations FLEGT sont les suivantes :

- l'exportateur fait une demande en y joignant un connaissance maritime plus une déclaration douanière EX-I signifiant qu'il s'est acquitté des droits de sortie et de la surtaxe à l'export (paiement des frais y relatif) ;
- le SIGIF émet l'autorisation FLEGT à l'exportateur.

Concernant le suivi de l'impact, l'orateur a évoqué les actions envisagées dans le suivi de l'impact qui portent sur la Mise en place d'un groupe de travail pour le développement des termes de références pour la réalisation de l'état des lieux de la mise en œuvre de l'APV et le suivi des impacts de cet Accord dans le cadre du Comité Conjoint de Suivi de l'APV/FLEGT en avril 2014. A ce jour, le draft de Termes de Référence est en cours de validation au sein du groupe de travail et sera présenté au CNS et CCS en début 2015.

Tableau 12: Séance de questions/réponses sur la délivrance des autorisations FLEGT et le suivi de l'impact

Questions	Réponse
Quels sont les risques de fuites puisque le FLEGT est seulement un système de suivi des bois qui vont être commercialisés sur l'espace	Les autorisations FLEGT sont délivrées uniquement pour le bois qui va vers l'Union Européenne. Mais à travers cet accord APV, le

européen ?	Cameroun en profite pour tracer tous son bois. Et à l'issue de la traçabilité, on délivre une attestation de conformité.
Pourquoi on a l'impression que ça n'avance pas au niveau du projet FLEGT ? on pourrait se poser la question de savoir où est l'autorisation FLEGT ?	L'autorisation FLEGT est l'aboutissement d'un processus. Le processus est à sa phase de mise en place du système. La sélection du consortium pour appuyer l'achat des logiciels a déjà été amorcée. Le financement est disponible mais c'est un processus. Les aléas ne peuvent être imputés au processus. L'entrée en vigueur de l'autorisation FLEGT qui était fixée en mars 2013.
Quel est l'outil utilisé pour suivre les impacts de l'APV ?	C'est à travers le système dans lequel on a les données de volume de bois exploité ou abattus. Pour l'instant, le secrétariat FLEGT est en train d'élaborer les TdRs du suivi des impacts sociaux. D'ici à 2015, on aura une idée précise sur la méthodologie de suivi de l'impact.
Au niveau du suivi des impacts environnementaux et socio-économiques, le MINEPDED a des expériences dans les EIE. Est-ce possible de partager ces expériences ?	L'aspect social n'est pas détaillé dans le rapport d'EIE. Les impacts sociaux sont maintenant réclamés par le Ministère des Affaires sociales. Après validation de son rapport d'étude, le MINEPDED délivre le certificat de conformité au promoteur de projet. Pour les EIE, le MINEPDED utilise comme outil de suivi, le plan de gestion environnementale.

V- Conclusion et perspectives

Au terme de ces cinq ateliers de renforcement, les participants ont déclaré leur satisfaction par rapports aux éclairages et aux échanges très enrichissants. Ils ont formulé le vœu de reconduire les deux domaines non couverts au cours de ces cinq ateliers à la phase 2 du projet ; il s'agit :

- de la synthèse des différentes redistributions des retombées de la REDD+ (« benefit sharing ») dans les autres pays ;
- du partage des expériences de financement sur les projets REDD+ dans les autres pays;

Avant de se séparer les participants ont formulé une doléance forte qui est procéder à une validation participative du rapport consolidé des cinq ateliers de renforcement des capacités des parties prenantes au REDD+ et à l'APV FLEGT.

Annexes : Listes de présence aux différents ateliers



WASSOUNI